KUROGANE
BLADES

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LANCEMENT – KUROGANE BLADES

Dernière mise à jour : 01.11.2026

1. Organisateur

Le concours est organisé par :

Kurogane Blades

Exploitant : Michaël Graisier

Adresse : Chemin du Pré-Félix 4, 1294 Genthod, Suisse

E-mail : contact@kuroganeblades.com

Site internet : https://kuroganeblades.com

Ci-après dénommé « l'Organisateur ».

2. Objet du concours

Dans le cadre du lancement de sa boutique en ligne, Kurogane Blades organise un concours gratuit permettant de gagner un bon d'achat d'une valeur de **CHF 200.– (deux cents francs suisses)**, utilisable sur la boutique en ligne Kurogane Blades.
Le concours a pour objectif de faire découvrir la marque Kurogane Blades et sa sélection de couteaux de cuisine japonais.
La participation est entièrement gratuite et ne nécessite aucun achat, paiement ou abonnement à une newsletter.

3. Durée du concours

Le concours est ouvert à partir de sa date de lancement officielle, communiquée sur le site internet de Kurogane Blades.
La date et l'heure de clôture des participations seront annoncées sur le site internet de Kurogane Blades et, le cas échéant, sur ses réseaux sociaux officiels.
Le tirage au sort sera effectué après la clôture du concours. La date prévue du tirage au sort sera communiquée au plus tard à la date de clôture des participations.

Seules les participations reçues pendant la période officielle du concours seront prises en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier exceptionnellement les dates du concours pour des raisons légitimes, notamment en cas de problème technique majeur ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Toute modification sera communiquée sur le site internet de Kurogane Blades.

4. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être une personne physique âgée d'au moins 18 ans au moment de la participation.
- Être domicilié en Suisse au moment de la participation et lors de l'attribution du prix.
- Disposer d'une adresse e-mail valide permettant d'être contacté.
- Avoir rempli et soumis correctement le formulaire de participation disponible sur le site internet de Kurogane Blades pendant la période du concours.

La participation est réservée aux particuliers. Les entreprises et autres personnes morales ne peuvent pas participer.
Sont exclus de la participation les collaborateurs directs de l'Organisateur ainsi que les personnes ayant participé à l'organisation du concours.
Une seule participation par personne est autorisée. En cas de participations multiples, l'Organisateur se réserve le droit de ne retenir que la première participation valide ou d'exclure les participations supplémentaires.
Toute participation comportant des informations manifestement fausses, incomplètes ou frauduleuses pourra être exclue.

KUROGANE
BLADES

5. Modalités de participation

Pour participer au concours, il suffit de :

1. Accéder à la page Coming Soon du site internet Kurogane Blades.
2. Remplir le formulaire de participation dédié au concours.
3. Accepter le présent règlement au moyen de la case à cocher prévue à cet effet.
4. Soumettre le formulaire avant la date et l'heure de clôture.

La participation au concours est indépendante de toute inscription à la newsletter.
L'inscription à la newsletter est facultative et fait l'objet d'un consentement distinct.
Le refus de s'inscrire à la newsletter n'a aucune incidence sur les chances de gagner.
Aucun achat, abonnement, paiement ou partage sur les réseaux sociaux n'est nécessaire pour participer.

6. Désignation du gagnant

Un seul gagnant sera désigné parmi l'ensemble des participations valides.
Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort informatique effectué de manière aléatoire après la clôture du concours.
Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur ou sous sa responsabilité.
La décision résultant du tirage au sort sera définitive, sous réserve d'une erreur manifeste ou d'une irrégularité dans son déroulement.
Aucune correspondance ne sera échangée concernant le déroulement du tirage au sort ou la désignation du gagnant.

7. Prix

Le prix mis en jeu consiste en un bon d'achat d'une valeur de **CHF 200.–**, valable exclusivement sur la boutique en ligne officielle de Kurogane Blades.
Le bon permet au gagnant de choisir librement les produits proposés sur la boutique, sous réserve de leur disponibilité.
Le bon est soumis aux conditions suivantes :

Le bon est soumis aux conditions suivantes :

- Il est utilisable en une seule fois et sur une seule commande.
- Aucun montant minimum d'achat n'est exigé.
- Si le montant des produits commandés est inférieur à CHF 200.–, le solde inutilisé est définitivement perdu.
- Si le montant des produits commandés dépasse CHF 200.–, le gagnant doit régler la différence.
- Le bon est valable sur les produits disponibles à la vente au moment de son utilisation.
- Le bon ne peut pas être échangé contre de l'argent, ni faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.
- Il n'est pas cumulable avec d'autres codes promotionnels ou bons d'achat.
- **La livraison standard en Suisse est offerte au gagnant dans le cadre de l'utilisation du bon. Les éventuels frais liés à une livraison express ou à des prestations supplémentaires restent à sa charge.**

Le bon sera communiqué au gagnant sous la forme d'un code promotionnel individuel.
Aucune prolongation, réémission ou compensation ne sera accordée en cas de perte, de divulgation à un tiers ou d'utilisation incorrecte du code, sauf en cas d'erreur imputable à l'Organisateur.
Aucune date d'expiration spécifique ne sera imposée au bon, sous réserve des délais légaux de prescription applicables.

8. Information et remise du prix

Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse indiquée lors de sa participation, dans un délai raisonnable suivant le tirage au sort.

Il devra répondre dans un délai de 14 jours calendaires à compter de l'envoi de la notification.
Si le gagnant ne répond pas dans ce délai, ne peut pas être joint, ne remplit pas les conditions de participation ou renonce au prix, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un autre gagnant.
Le bon d'achat sera transmis électroniquement à l'adresse e-mail confirmée par le gagnant.
L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une impossibilité de remise du prix résultant d'une adresse e-mail incorrecte ou inaccessible communiquée par le participant.

9. Protection des données personnelles

Dans le cadre du concours, l'Organisateur collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion des participations et à l'attribution du prix.
Ces données peuvent notamment comprendre :

- L'adresse e-mail du participant.
- Le nom et le prénom, si ces informations sont demandées dans le formulaire.
- La confirmation de résidence et d'éligibilité.
- Les informations relatives à la participation et à l'acceptation du présent règlement.

Les données sont utilisées exclusivement aux fins suivantes :

- Enregistrement et gestion des participations.
- Vérification du respect des conditions de participation.
- Organisation du tirage au sort.
- Contact avec le gagnant.
- Attribution et remise du prix.
- Prévention des participations frauduleuses.

Les données ne sont pas utilisées à des fins de marketing ou de publicité du seul fait de la participation au concours.
Toute inscription à la newsletter fait l'objet d'un consentement distinct et facultatif.
Les données personnelles sont traitées conformément à la Loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et, le cas échéant, aux autres dispositions applicables.
Elles peuvent être traitées au moyen de prestataires techniques intervenant pour le compte de l'Organisateur, notamment pour l'hébergement du site internet, la gestion des formulaires et l'envoi des communications électroniques.
Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours, à la remise du prix et au respect des obligations légales applicables, puis supprimées ou anonymisées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, sous réserve des obligations légales de conservation.
Les participants peuvent exercer les droits que leur confère la législation applicable en matière de protection des données, notamment demander l'accès à leurs données, leur rectification ou leur suppression dans les limites prévues par la loi.
Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à : contact@kuroganeblades.com
Pour davantage d'informations sur le traitement des données personnelles, les participants peuvent consulter la politique de confidentialité disponible sur le site internet de Kurogane Blades.

10. Responsabilité

L'Organisateur met en œuvre des moyens raisonnables afin d'assurer le bon déroulement du concours.
Il ne peut toutefois garantir un fonctionnement ininterrompu du site internet ou du formulaire de participation en cas de problème technique, de panne, de maintenance ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des participations non reçues, perdues, retardées ou rendues invalides en raison de problèmes techniques indépendants de son contrôle.
Aucune disposition du présent règlement n'a pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité lorsque cette exclusion ou limitation est interdite par le droit applicable.

11. Fraude et exclusion

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation en cas de fraude, de tentative de manipulation du tirage au sort, d'utilisation de moyens automatisés non autorisés ou de violation manifeste du présent règlement.
Toute tentative visant à compromettre le bon déroulement du concours pourra entraîner l'exclusion du participant concerné.
L'Organisateur pourra prendre les mesures nécessaires pour préserver l'équité du concours et l'égalité des chances entre les participants.

12. Modification, suspension ou annulation

En cas de circonstances exceptionnelles, indépendantes de sa volonté, notamment en cas de force majeure, de problème technique majeur, de fraude généralisée ou d'obligation légale, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler le concours.
Dans la mesure du possible, toute décision de cette nature sera communiquée sur le site internet de Kurogane Blades.
L'Organisateur s'engage à ne pas utiliser cette disposition de manière abusive ou arbitraire.

13. Réseaux sociaux

Le concours n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Instagram, Facebook ou toute autre plateforme de réseaux sociaux.
Ces plateformes ne sont en aucun cas responsables du concours.
Les participants reconnaissent que les informations communiquées dans le cadre du concours sont destinées à l'Organisateur et non aux plateformes de réseaux sociaux.

14. Acceptation du règlement

La participation au concours implique la lecture et l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Le règlement est accessible gratuitement sur le site internet de Kurogane Blades pendant toute la durée du concours.

15. Droit applicable et for juridique

Le présent règlement est soumis au droit suisse, sous réserve des dispositions impératives applicables.
Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles suisses de compétence territoriale, sous réserve des fors impératifs prévus par la loi.

Kurogane Blades
contact@kuroganeblades.com
https://kuroganeblades.com